

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

sapeurs-pompiers

Question au Gouvernement n° 2487

Texte de la question

SAPEURS-POMPIERS

M. le président. La parole est à M. Alain David.

M. Alain David. Monsieur le ministre de l'intérieur, il y a un mois et demi, les sapeurs-pompiers venus de toute la France s'étaient retrouvés à Paris afin de manifester leur épuisement, leur détresse et leur colère. Submergés par la hausse croissante des interventions, exposés à des risques professionnels nombreux, en première ligne de la disparition des services publics et de la désertification médicale dans de nombreux territoires, confrontés aux agressions et aux incivilités, ils n'en peuvent plus. Pourtant, au lieu de l'écoute et de la considération qu'ils méritent, leur manifestation pacifique du 15 octobre s'est terminée dans le chaos et les gaz lacrymogènes et sous les coups de matraque.

Cette journée de manifestation venait après de longs mois de grève ; les semaines avaient passé et, encore une fois, rien n'avait bougé, conduisant certains d'entre eux à se rassembler place de la République à Paris afin de sensibiliser les passants et les pouvoirs publics à leurs difficultés.

Il est urgent d'entendre leurs revendications. Ainsi la prime de feu, censée prendre en compte le risque intrinsèque au métier, n'est que de 19 % tandis que celle des policiers est de 26 %. Leurs revendications sont des plus justes : revalorisation de la prime de feu ; augmentation des effectifs et des budgets, maintien de leur régime de retraite ; réforme du système de secours d'urgence, avec l'instauration d'un numéro unique au lieu des trois actuels ; réponse de l'État aux violences subies en opération.

Je souhaiterais savoir, monsieur le ministre, quelles réponses le Gouvernement entend apporter pour satisfaire les attentes légitimes des sapeurs-pompiers et sauvegarder le modèle français de sécurité civile.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur. Monsieur David, le Gouvernement porte une grande attention aux sapeurs-pompiers. Nous agissons sur plusieurs fronts, vous en avez cité certains. Sur le front de la lutte contre les agressions dont les sapeurs-pompiers sont victimes, nous avons un plan d'action très important, comportant des conventions entre les sapeurs-pompiers, les policiers et les gendarmes, ou le développement de l'usage des caméras-piétons. Nous allons lancer une grande concertation pour généraliser les bonnes pratiques qui ont cours dans les départements, précisément en matière de sécurisation des interventions des sapeurs-pompiers.

Je l'ai dit à Mme Fiat, un travail est engagé avec Mme la ministre des solidarités et de la santé en ce qui concerne les secours d'urgence, pour faire en sorte que les interventions des sapeurs-pompiers correspondent

réellement à du secours d'urgence. Ce travail va se poursuivre, concernant notamment le numéro d'appel 112, et la carence ou la coordination ambulancières.

S'agissant de la prime de feu, je le redis, le dialogue est en cours. Nous n'ignorons pas bien évidemment le mouvement qui a eu lieu. Pardonnez-moi de le dire, mais les débordements lors de la manifestation sont le fait d'une minorité de sapeurs-pompiers qui n'ont pas respecté l'itinéraire déclaré. Je crois d'ailleurs que le président de la fédération des sapeurs-pompiers l'a reconnu lui-même dans un entretien qu'il a accordé à un hebdomadaire.

Pour ce qui est de la revendication elle-même – que la prime de feu passe de 19 à 28 % –, les discussions se poursuivent avec les organisations syndicales et les collectivités employeuses sur ce sujet, comme sur les retraites. Croyez bien que les sapeurs-pompiers ont toute l'attention du Gouvernement.

Données clés

Auteur: M. Alain David

Circonscription: Gironde (4e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2487

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur (M. le secrétaire d'État auprès du ministre) **Ministère attributaire :** Intérieur (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 décembre 2019

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 décembre 2019